

Projet de loi portant enregistrement des prestataires de services aux sociétés, n° 2898

Le présent projet de loi vise à soumettre les prestataires de services aux sociétés à un enregistrement.

Il transpose ainsi l'article 3, 7, de la directive 2015/849 (UE) du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme qui définit un prestataire de services aux sociétés ou fiducies/trusts (repris en droit belge en néerlandais comme "dienstenverleners aan vennootschappen"). Il transpose également partiellement l'article 47 de la même directive qui invite les États membres à agréer ou à immatriculer les prestataires de services aux sociétés ou fiducies/trusts.

En vertu de l'article 47 précité, les États membres doivent exiger des autorités compétentes qu'elles refusent l'agrément ou l'immatriculation des prestataires de services aux sociétés ou fiducies/trusts lorsqu'elles ne sont pas convaincues de l'aptitude et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement ces entreprises ou de leurs bénéficiaires effectifs.

Ces prestataires sont en effet des entités assujetties au sens de la directive précitée, au même titre que les établissements de crédit et diverses professions réglementées. Étant donné le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, il est indispensable que l'on puisse avoir affaire à des interlocuteurs fiables et identifiés.

Soumettre ces prestataires à un enregistrement afin qu'ils puissent contribuer à la lutte anti-blanchiment permet par ailleurs de répondre aux préoccupations du groupe d'action financière (GAFI) dont la Belgique est membre. Ces préoccupations sont reprises dans son quatrième rapport d'évaluation mutuelle de la Belgique concernant les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme d'avril 2015.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 2898 est adopté par 127 voix

Vote nominatif : 004

Oui	127
-----	-----

Almaci Meyrem, Becq Sonja, Beke Wouter, Ben Hamou Nawal, Bogaert Hendrik, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Brotcorne Christian, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Calvo Kristof, Capoen An, Carcaci Aldo, Casier Youro, Chabot Jacques, Chastel Olivier, Cheron Marcel, Clarinval David, De Coninck Inez, De Coninck Monica, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Dedry Anne, Degroote Koenraad, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Delpérée Francis, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, De Vriendt Wouter, Dewael Patrick, De Wever Bart, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Di Rupo Elio, Dispa Benoît, Dumery Daphné, Fernandez Fernandez Julie, Flahaux Jean-Jacques, Fonck Catherine, Foret Gilles, Frédéric André, Friart Benoît, Galant Isabelle, Gantois Rita, Geerts David, Gerkens Muriel, Gilkinet Georges, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Grovonijs Gwenaëlle, Gustin Luc, Hedeboew Raoul, Heeren Veerle, Hellings Benoit, Hufkens Renate, Jadin Katrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Jiroflée Karin, Kir Emir, Kitir Meryame, Klaps Johan, Laaouej Ahmed, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lalieux Karine, Lambrecht Annick, Lijnen Nele, Luykx Peter, Maingain Olivier, Massin Eric, Mathot Alain, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Pehlivan Fatma, Penris Jan, Piedboeuf Benoît, Pirlot Sébastien, Pivin Philippe, Poncelet Isabelle, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooren Jan, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiébaud Eric, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Turtelboom Annemie, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vanden Burre Gilles, Vandenput Tim, Van der Donckt Wim, Van Hecke Stefaan, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Peteghem Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Vuye Hendrik, Winckel Fabienne, Wouters Veerle, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	000
-------------	-----